

Les menaces qui pèsent sur l'écrevisse à pattes blanches

Plusieurs facteurs :

L'écrevisse à pattes blanches est soumise à diverses menaces :

- Altérations physiques et chimiques du milieu: envasement, qualité du cours d'eau (épandages agricoles, activité humaine), régime hydraulique, augmentation de la température.
- Introduction d'espèces exotiques, notamment l'écrevisse pacifique (ou dite signal), plus prolifiques et polluo-tolérantes. Ainsi que le risque de sur-prédation lors d'introduction d'espèces piscicoles.
- Les maladies: la peste de l'écrevisse (Aphanomycose) véhiculée par l'écrevisse signal qui est porteuse saine. On retrouve aussi la maladie de porcelaine (Thélohaniose).
- Le braconnage

L'écrevisse pacifique ou signal (*Pacifastacus leniusculus*)

Espèce allochtone invasive, introduite en France dans les années 1970. Elle concurrence les espèces indigènes comme l'écrevisse à pattes blanches car elles occupent toutes les deux la même niche écologique.

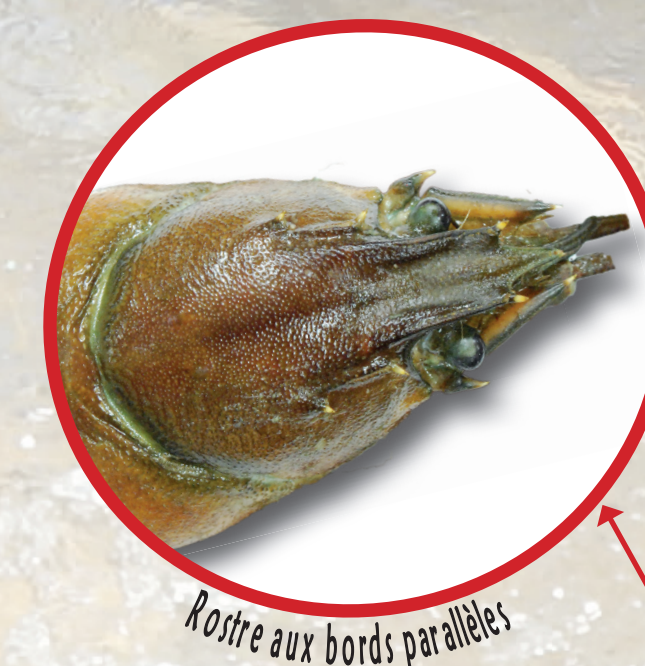


Description :

Famille: Astacidae
Origine: Côte Ouest des États-Unis
Habitats: Ruisseau d'eau fraîche de qualité excellente
Taille maximale: 180 mm
Longévité: 10 ans
Maturité sexuelle: 1 à 2 ans
Reproduction: 1 fois/an
150 à 400 œufs



Rostre triangulaire



Rostre aux bords parallèles



Critères d'identification :

- Coloration du corps brunâtre, vert olive
- Un rostre triangulaire
- Quelques épines sur les flancs en arrière du sillon cervical
- Elle a les pincers rugueuses et blanches sur leurs faces internes
- Une seule crête post orbitale

Critères d'identification :

- Coloration du corps brun clair, orangé
- Rostre aux bords parallèles
- Le céphalothorax est lisse et sans épines
- Elle a les pincers larges, massives, lisses et rouges sur leurs faces internes
- Une tâche blanche ou bleutée à la commissure des pincers

Très invasive, elle décime les espèces locales et sa population croît intensément. Sa pêche est autorisée pendant la période d'ouverture de la truite sur les cours d'eau de 1ère catégorie. Il faut cependant être titulaire d'une **carte de pêche**. Pour la pêcher, il suffit d'une balance à écrevisse et des appâts de type sardines. Toutes les tailles d'écrevisses signaux peuvent être pêchées.

En cas de capture accidentelle d'écrevisses à pattes blanches, celles-ci doivent être immédiatement et soigneusement relâchées.

Le saviez-vous : D'après l'article L.432.10 il est interdit d'introduire des espèces exotiques dans tout type de milieu. Il est donc interdit de remettre à l'eau toutes écrevisses pacifiques attrapées.